

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SCC3 CONFORMAL COATING

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial SCC3 CONFORMAL COATING
No du produit DCA-a, EDCA200H, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis de tropicalisation pour la protection des appareils
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

| | |
|--------------------------------|--|
| Risques Physiques et Chimiques | Flam. Aerosol 1 - H222 |
| Pour l'homme | Acute Tox. 4 - H312; Acute Tox. 4 - H332; Skin Irrit. 2 - H315 |
| Pour l'environnement | Aquatic Chronic 2 - H411 |

Classification (1999/45/CEE)

Xn;R20/21. Xi;R38. F+;R12. N;R51/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient XYLÈNE
Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger
Mentions De Danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

SCC3 CONFORMAL COATING

| | |
|------|--|
| H312 | Nocif par contact avec la peau. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils De Prudence

| | |
|------|---|
| P102 | Conserver hors de la portée des enfants. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. |
| P280 | Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |

Conseils De Prudence Supplémentaires

| | |
|----------|---|
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| P251 | Réceptacle sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P261 | Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. |
| P410+412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. |

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| | |
|--|---|
| OXYDE DE DIMÉTHYLE No CAS : 115-10-6 No CE : 204-065-8 | 30-60% |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220 | Classification (67/548/CEE) F+;R12 |
| XYLÈNE No CAS : 1330-20-7 No CE : 215-535-7 | 10-30% |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 | Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38 |
| CYCLOHEXANE No CAS : 110-82-7 No CE : 203-806-2 | 10-30% |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 | Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53 |

SCC3 CONFORMAL COATING

| | | |
|---|--|-------------------|
| 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL | | 5-10% |
| No CAS : 107-98-2 | | No CE : 203-539-1 |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336 | Classification (67/548/CEE) R10 R67 | |
| ETHYLBENZÈNE | | 1-5% |
| No CAS : 100-41-4 | | No CE : 202-849-4 |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 | Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R20 | |
| HEXANE, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CONTENANT MOINS DE 5% DE N-HEXANE, CE N° 203-777-6) | | 1-5% |
| No CAS : - | | No CE : - |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411 | Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R51/53 | |
| HEPTANE | | 1-5% |
| No CAS : 142-82-5 | | No CE : 205-563-8 |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 | Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53 | |
| N-HEXANE | | <0.5% |
| No CAS : 110-54-3 | | No CE : 203-777-6 |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361f STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411 | Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 N;R51/53 | |

SCC3 CONFORMAL COATING

| | | |
|--|---------------------------------------|-----------------|
| BENZENE, C10-13-ALKYL DERIVATIVES | | <0.5% |
| No CAS : 67774-74-7 | No CE : 267-051-0 | |
| Classification (CE 1272/2008) Non classé. | Classification (67/548/CEE) N;R50. | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent. Use tepid water for rinsing

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

SCC3 CONFORMAL COATING

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Voir aussi la rubrique 12. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

Critères De Stockage

Entreposage des gaz comprimés inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation | NORME | VME - 8 Hrs | | VLE - 15 Min | | Obs. |
|----------------------|-------|-------------|------------------------|--------------|------------------------|------|
| 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL | VLEP | 100 ppm | 375 mg/m ³ | 150 ppm | 568 mg/m ³ | * |
| CYCLOHEXANE | VLEP | 300 ppm | 1050 mg/m ³ | 375 ppm | 1300 mg/m ³ | |
| ETHYLBENZÈNE | VLEP | 100 ppm | 435 mg/m ³ | | | |
| HEPTANE | VLEP | 400 ppm | 1600 mg/m ³ | | | |
| OXYDE DE DIMÉTHYLE | VLEP | 1000 ppm | 1920 mg/m ³ | | | |
| XYLÈNE | VLEP | 50 ppm | 221 mg/m ³ | 100 ppm | 442 mg/m ³ | * |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée

Description Des Ingrédients

VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle françaises

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Manipuler dans une zone bien ventilée. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3). EN14387

SCC3 CONFORMAL COATING

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------------|
| Aspect | Aérosol. Liquide |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Solvant. |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | 137 - 143 (278.6 - 289.4 F) |
| Point de fusion (°C) | -24 (-11.2 F) |
| Densité relative | 0.780 |
| Point d'éclair (°C) | 25 (77 F) CO (Creuset ouvert). |
| Température d'auto-inflammation (°C) | 480 |
| Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%) | 1.1 |
| Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%) | 7 |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------------------|---------|
| Description De La Volatilité | Volatil |
|------------------------------|---------|

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Matières inflammables/combustibles. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

SCC3 CONFORMAL COATING

Informations toxicologiques

Aucune information disponible.

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Inhalation

Nocif par inhalation. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut entraîner un eczéma de contact allergique. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Voie D'Exposition

Inhalation.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

HEXANE, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CONTENANT MOINS DE 5% DE N-HEXANE, CE N° 203-777-6 (CAS: -) HEPTANE (CAS: 142-82-5)

Dose Toxique 1 - DI 50

222 mg/kg (i.v. souris)

Concentration Toxique - CL 50

103 ppm/4 h (inhalation rat)

CYCLOHEXANE (CAS: 110-82-7)

Dose Toxique 1 - DI 50

12705 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50

813 mg/kg (oral souris)

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

3523 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

12126 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

2700 mg/l (vapeurs) Lapin 4 heures

Danger par aspiration:

Inhalation

Nocif par inhalation. Irritation des voies respiratoires supérieures. Dépression du système nerveux central. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion

L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement. Diarrhée.

Contact avec la peau

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux

Peut causer une irritation grave des yeux.

Organes Cibles

Système nerveux central Foie Reins

ETHYLBENZÈNE (CAS: 100-41-4)

SCC3 CONFORMAL COATING

N-HEXANE (CAS: 110-54-3)

Dose Toxique 1 - DI 50

28700 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

48000 ppm/4 h (inhalation rat)

OXYDE DE DIMÉTHYLE (CAS: 115-10-6)

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

Dose Toxique 1 - DI 50

5200 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50

11700 mg/kg (oral souris)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

HEPTANE (CAS: 142-82-5)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

4.924

CYCLOHEXANE (CAS: 110-82-7)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

42.3

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 48 heures 1.0 mg/l Daphnia magna

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CI50 72 heures 2.2 mg/l

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

20800

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

23300

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

SCC3 CONFORMAL COATING

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Facteur de bio-accumulation

BCF 25.9

Coefficient de partage

3.2

12.4. Mobilité dans le sol

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Mobilité :

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Non déterminé.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

No. UN (ICAO) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS (CYCLOHEXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.1

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/Division ICAO 2.1

Étiquettes De Transport

SCC3 CONFORMAL COATING



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

Code restriction de tunnel (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

| | |
|------------------|----------------|
| Émise Par | Helen O'Reilly |
| Date de révision | APRIL 2013 |
| Révision | 7 |
| No FDS | 11409 |

SCC3 CONFORMAL COATING

Phrases - R (Texte Intégral)

| | |
|--------|--|
| R12 | Extrêmement inflammable. |
| R11 | Facilement inflammable |
| R10 | Inflammable. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| R65 | Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R48/20 | Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. |
| R20/21 | Nocif par inhalation et par contact avec la peau. |
| R20 | Nocif par inhalation. |
| R62 | Risque possible d'altération de la fertilité. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Mentions De Danger Completes

| | |
|-------|---|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H312 | Nocif par contact avec la peau. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.